



## COMMUNE DE POTELIERES

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POTELIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ANDRÉ, Maire.

Présents : MM. ANDRÉ Jean-Paul, AUBENAS Patrick, BONNEFOI Thierry, MANIVET Jean-Claude, DEVILLIERS Sébastien, et Mmes DUCROT Elodie, BOSSENEC Catherine, RODIER Clémentine.

Absents : VUILLERMOZ-BONNEFILLE Angéline donne procuration à DUCROT Elodie  
BECERRA Pierre-Joël donne procuration à ANDRÉ Jean-Paul

Absente excusée : APARICIO Claire

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, M. AUBENAS Patrick est nommée Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

---

#### Ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du 21/04/2026
- Présentation du zonage d'assainissement prévisionnel
- Renouveau de l'adhésion au service commun ADS Alès Agglomération pour l'année 2026.
- Adhésion à la prestation de service PREDICT SERVICE pour le Plan Communal de sauvegarde (PCS)
- Etablissement de la liste de proposition de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)
- Proposition de désenclavement des parcelles A300 et A316
- Analyse des devis pour la rénovation de la Mairie
- Organisation de la journée du 14 juillet
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### Approbation du Procès-verbal du 21 avril 2026

Relecture et validation

#### Délibération n° 2026/26

#### Convention de prestation de service pour 2026 pour la commune au service instruction des ADS d'Alès Agglomération

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant de prorogation à la convention de prestation de services pour 2026 de la commune de Potelieres au service commun instruction des ADS d'Alès Agglomération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant de prorogation de cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation de la convention de prestations de service ainsi que tout acte afférent en cours et à venir.

## **Délibération n° 2026/27**

### **Etablissement de la liste de proposition de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard, le priant de bien vouloir inviter le Conseil Municipal à dresser la liste de vingt-quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID), après s'être assuré :

D'une part que chacune d'elle :

- Est de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Est âgée de 18 ans au moins,
- Jouit de ses droits civils,
- Est inscrite aux rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- Est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

D'autre part, que les personnes respectivement imposées aux taxes sont équitablement représentées.

## **Délibération n° 2026/28**

### **Convention de mise en place de l'opération « Révision des PCS-DICRIM »**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal la convention proposée par le Syndicat AB Cèze afin que la Commune soit accompagnée par le bureau d'études PREDICT, en vue de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques majeurs (DICRIM).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la participation de la Commune de Potelières à la révision des PCS-DICRIM avec l'accompagnement du bureau d'études PREDICT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place de l'opération « Révision des PCS-DICRIM » ainsi que tout acte afférent en cours et à venir.

## **Analyse des devis pour la rénovation de la Mairie**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par deux entreprises pour les travaux de remplacement des fenêtres et des stores du bâtiment de la Mairie ainsi que les deux devis reçus pour les travaux de pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ALC pour les travaux de fenêtres et stores.
- Approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BDMB pour les travaux de pompe à chaleur

La Commune va lancer un diagnostic énergétique indispensable pour bénéficier de subventions pour le financement de ces travaux.

## **Zonage d'assainissement des eaux usées**

Le Maire présente au Conseil Municipal le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve le zonage après consultation du plan d'assainissement

## **Problèmes liés aux chiens sur la commune de Potelières**

Suite à la constatation d'une recrudescence de problèmes liés aux chiens sur le territoire communal, un rappel de la loi a été effectué pour rappeler la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité et la tranquillité publique.

En ce qui concerne le chien situé Chemin du Licou, un suivi vétérinaire doit être effectué par le propriétaire. Un premier rapport du vétérinaire a été communiqué au Maire.

## **Schéma directeur de l'assainissement**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du COPIL du schéma directeur de l'assainissement.

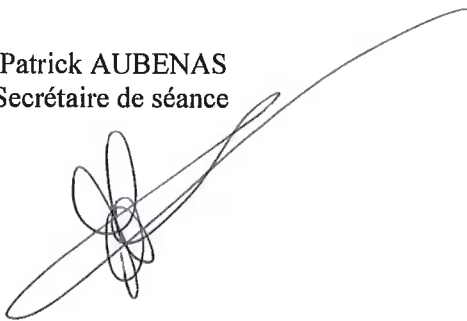
## **Organisation de la journée du 14 juillet 2026**

Afin de préparer la journée du 14 juillet, une réunion est prévue le vendredi 29 mai à 19 heures, à laquelle sont conviés les habitants de Potelières.

*La séance est levée à 21h30,*

Potelières, le 13 mai 2026,

Patrick AUBENAS  
Secrétaire de séance



Jean-Paul ANDRÉ  
Maire

